

## Communiqué de Presse

### Mercredi 28 août 2024 Ouverture de la voie inter-quartiers de Marmande

***Avec un mois d'avance, le chantier débuté le 5 février dernier est aujourd'hui achevé. Cette voie de 800m relie désormais la route de Miramont-de-Guyenne (depuis le rond-point de l'avenue Georges-Pompidou situé au niveau du magasin Super U) à la rue Sigalas et l'avenue Hessel.***

Cette nouvelle voie connecte le quartier du Bédât à l'est au quartier de Lolya/Chêne vert à l'ouest. Aménagée avec 3 nouveaux ronds-points éclairés, elle coupe l'avenue Buffin ainsi que les rues du Docteur Neau, de Bientôt-Vu et de Lagassat.

La voie inter-quartiers est une voie urbaine à double sens, limitée à 50 km/h et interdite aux véhicules de plus de 7,5 tonnes, longée par une voie piétonne et une piste cyclable.

Elle présente d'autres particularités liées à la transition écologique comme :

- deux bassins de récupération des eaux de pluie,
- un fossé d'infiltration enherbé séparant la circulation des voitures des voies piétons et cyclistes,
- un enrobé phonique réduisant de 3 à 5 décibels le volume sonore par rapport à une voirie « standard »,
- l'utilisation d'un matériau recyclé dit « fraisat » (couche superficielle d'une chaussée enlevée lors de sa rénovation) pour réaliser la couche de structure des voies piétonne et cyclable,
- le traitement du sol en place par de l'injection chaux/ciment permettant ainsi de ne pas utiliser de gravats (économie en ressources et en carburant-transports), pour l'ensemble des chaussées (route et voies piétonne et cyclable),

Cet aménagement représente un investissement de 1,8 millions d'€ co-financé par Val de Garonne Agglomération (1 150 000 €) et la ville de Marmande (650 000 €).

### **Les objectifs de la voie inter-quartiers**

- Accompagner le développement de ces quartiers où des résidences sont en construction,
- Permettre un lien plus aisé vers les zones de commerce, de travail, d'étude (ouverture vers le collège Jean-Moulin) et le centre-ville,
- Désenclaver des voies en impasse (exemple de la rue de Bientôt-vu) et apaiser le flux des voitures dans les quartiers résidentiels proches, en limitant les itinéraires « malins » par les rues de lotissement,
- Développer le réseau cyclable.
- Eviter le report du trafic résidentiel de ces quartiers vers les boulevards et le boulevard de la Liberté, ce qui permettra de soulager un trafic dense sur ces axes structurants de la commune de Marmande.

### **Place aux mobilités douces**

La voie inter-quartiers est longée par une voie piétonne dédiée et une piste cyclable sécurisée à double sens.

Cette piste cyclable est la première réalisée dans le cadre du Schéma Vélo de l'Agglomération. Ce schéma figure au Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2030, avec un montant global de plus de 6 millions d'€ (dont 739 000 € en 2024).

En 2025, les prochaines pistes cyclables aménagées concerneront la liaison entre les deux voies vertes, ainsi que la liaison Gare / Germillac à Tonneins.

#### Contacts Presse

##### **Val de Garonne Agglomération**

Laure Duplaa - [lduplaa@vg-agglo.com](mailto:lduplaa@vg-agglo.com) – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52

##### **Ville de Marmande**

Sandra Loew-Jurado - [sloewjurado@mairie-marmande.fr](mailto:sloewjurado@mairie-marmande.fr) – 05 53 93 47 29 – 06 02 08 85 14